

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents lors de la délibération
19	19	16

Date de la convocation
30 avril 2019

Date d'affichage
13 mai 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Séance du 6 mai 2019

Le lundi 6 mai 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON représenté par Gérard CROZIER, Marie-Cécile SEGUIN représentée par Denis CORNILLON, Marlène DEFROIDCOURT représentée par Jocelyne CASTON.

Etaient absent(e)s : Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Christel DUBOIS.

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU F.U.L.H. :
Fonds Unique Logement Habitat

Le Maire indique au Conseil municipal que le FULH est un dispositif mis en œuvre en Drôme depuis le 1^{er} avril 2006 et qui a pour objectif d'aider les personnes en difficulté à accéder à un logement, à se maintenir dans leur logement, à prévenir et régler des impayés d'énergie et d'eau.

Le Département pilote ce dispositif en lien avec différents partenaires (CAF, MSA, EDF, GDF Suez, bailleurs sociaux, distributeurs d'eau...).

La Commune d'Allex est sollicitée par le Conseil départemental de la Drôme pour contribuer financièrement à ce fonds sur la base indicative de 0,50 € par habitant, pour permettre au FULH d'atteindre ses objectifs.

Le Maire rappelle que la Commune verse chaque année une contribution au FULH. Le versement doit être accompagné d'une délibération du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

AUTORISE le Maire à verser une contribution financière de **1 287 €** (0,50 € x 2 573 habitants au 01.01.2019) à l'UDAF (Union des Associations Familiales de la Drôme) gestionnaire du FULH.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget 2019, article 6557.

Le Conseil approuve à l'unanimité.


Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER